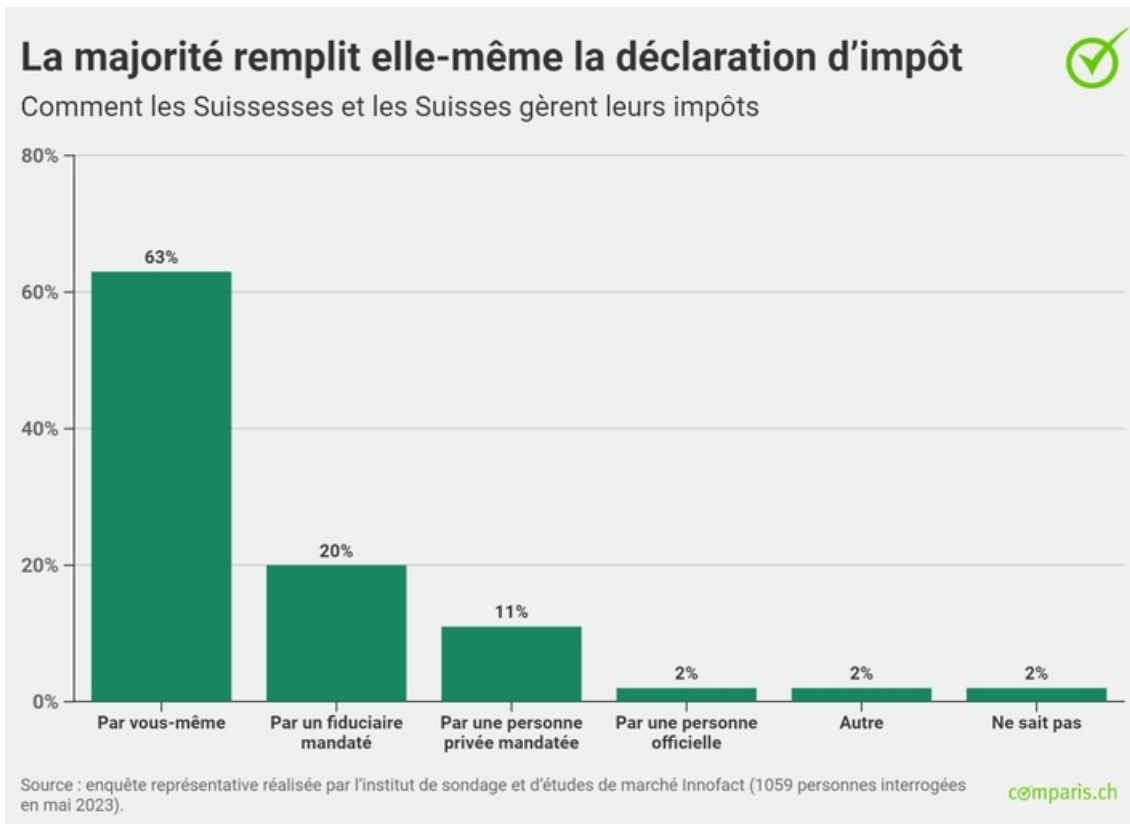


12.03.2024 – 00:30 Uhr

Communiqué de presse : Une personne sur six a déjà dû emprunter de l'argent à des proches pour payer ses impôts ou a fait l'objet de poursuites



Communiqué de presse

Enquête représentative Comparis sur la fiscalité

Une personne sur six a déjà dû emprunter de l'argent à des proches pour payer ses impôts ou a fait l'objet de poursuites

En majorité, les Suissesses et les Suisses n'ont aucune difficulté à payer leurs impôts. En revanche, entre 2017 et 2021, une personne sur six a dû au moins une fois demander l'aumône à des amis ou à sa famille, un report de paiement ou a même fait l'objet de poursuites. C'est ce qu'indique une enquête représentative de comparis.ch. « Pour les ménages avec des retards de paiement, les impôts sont cités comme premier motif de difficulté, avant même le paiement des primes d'assurance maladie, en termes de fréquence. Les personnes confrontées à des difficultés financières sont également plus nombreuses que la moyenne à avoir du mal à payer leurs impôts », déclare Michael Kuhn, expert Consumer Finance Comparis.

Zurich, le 12 mars 2024 – Payer des impôts ne fait pas que des heureux. Une part importante de la population suisse a du mal à s'acquitter de sa dette fiscale. C'est ce qui ressort d'une enquête représentative de comparis.ch, le comparateur en ligne. Certes, sur la période de 2017 à 2021, 77 % des personnes interrogées ont été en mesure de payer l'intégralité de leurs impôts avec leurs fonds propres, mais plus de 16 % d'entre elles n'en ont pas été capables. Enfin, elles étaient 7 % à ne pas donner d'informations.

« Pour les ménages avec des retards de paiement, les impôts sont cités comme premier motif de difficulté, avant même le paiement des primes d'assurance maladie, en termes de fréquence. En outre, les personnes confrontées à des difficultés financières sont bien plus nombreuses que la moyenne à avoir des difficultés à payer leurs impôts », estime Michael Kuhn, expert Consumer Finance Comparis.

Sur l'ensemble des personnes interrogées, 7 % ont été en mesure d'honorer l'intégralité de leurs dettes fiscales en devant toutefois emprunter de l'argent à des ami·e·s, à des membres de leur famille ou à une banque. 6 % d'entre elles n'ont pas été en mesure de payer toutes les factures fiscales et bénéficient donc d'un report. Autrement dit, le délai est prolongé, mais les impôts doivent être payés. Enfin, 3 % n'ont pas pu honorer une ou plusieurs obligations envers des créanciers et ont donc fait l'objet d'une ou plusieurs procédures de poursuites.

Les plus jeunes empruntent plus souvent de l'argent que les personnes plus âgées pour payer leurs impôts

78 % des personnes âgées de 36 à 55 ans et 85 % des personnes plus âgées éprouvent peu de difficultés à payer leurs impôts avec leurs fonds propres. Chez les 18-35 ans en revanche, la proportion n'est que de 68 %. Ainsi, 12 % des plus jeunes contribuables ont été obligés d'emprunter de l'argent à des ami·e·s, à des membres de leur famille ou à une banque. Une

proportion qui était nettement plus faible chez les 36-55 ans et les plus de 56 ans (respectivement 6 et 3 %).

« La gestion des factures élevées s'apprend. Plus les personnes interrogées étaient âgées, moins elles éprouvaient de difficultés à payer leurs impôts avec leurs propres moyens. Bien entendu, cela s'explique aussi par une augmentation des revenus », observe l'expert Comparis.

Les Suisses alémaniques plus nombreux que les Romands et les Tessinois à pouvoir payer immédiatement leurs factures

Il est étonnant de voir qu'en Suisse romande et en Suisse italophone, respectivement 9 et 12 % des personnes interrogées étaient dans l'incapacité de payer l'intégralité de leurs impôts et bénéficiaient donc d'un report. En Suisse alémanique, cette proportion n'est que de 5 %.

Sans surprise, les ménages disposant d'un revenu brut mensuel plus élevé – 76 % des sondé·e·s pour les revenus situés entre 4000 et 8000 francs et 84 % des sondé·e·s pour les revenus de plus de 8000 francs – aient été plus nombreux que les ménages à faible revenus jusqu'à 4000 francs (65 %) à pouvoir payer leurs factures fiscales à partir de leurs fonds propres. Les personnes à faible revenu (8 %) étaient bien plus nombreuses que la moyenne à ne pas pouvoir payer toutes les factures fiscales et à avoir fait l'objet d'une ou de plusieurs poursuites. Pour les revenus compris entre 4000 et 8000 francs, ce pourcentage était de 3 %, et de 2 % pour les revenus plus élevés.

Plus de contribuables redevables de l'impôt en Suisse italienne et en Suisse romande

Le paiement unique du montant total à réception de la facture définitive (30 % des personnes interrogées) est le moyen le plus fréquemment avancé pour s'acquitter de la facture fiscale. Viennent ensuite les versements de plusieurs acomptes à réception de la facture fiscale provisoire (24 % des personnes interrogées) et le paiement échelonné à réception de la facture fiscale définitive (21 %). 4 % des sondé·e·s n'ont encore rien payé de leur facture fiscale de 2021.

Alors qu'en Suisse alémanique, seulement 3 % des personnes interrogées n'ont pas encore payé les impôts datant d'il y a trois ans, c'est-à-dire de 2021, elles sont 7 % en Suisse romande et 8 % en Suisse italienne.

Les jeunes préfèrent le paiement en une seule fois

La majorité des 18-35 ans (36 % des personnes interrogées) préfèrent le paiement en une fois du montant total après réception de la facture fiscale définitive, contre seulement 25 % des 36-55 ans.

« Pour les contribuables plus jeunes, la règle qui s'applique le plus est la suivante : lorsqu'une facture arrive à la maison, je la paie. Les paiements anticipés pour profiter de la réduction sont nettement moins fréquents chez les 18-35 ans que chez les plus âgés », explique M. Kuhn.

Déclaration d'impôt : la plupart des Suissesses et des Suisses s'en chargent eux-mêmes

La majorité de la population résidant en Suisse remplit seule sa déclaration d'impôt (63 % des sondé·e·s). En deuxième position, vient la désignation d'un fiduciaire (21 % des sondé·e·s) qui se charge des démarches. Les hommes (68 %) sont plus nombreux que les femmes (58 %) à remplir eux-mêmes leur déclaration de revenus. Les personnes au bénéfice d'un haut niveau de formation sont également plus susceptibles de remplir elles-mêmes les formulaires (69 % des sondé·e·s) que les personnes peu ou moyennement qualifiées (58 % des sondé·e·s).

M. Kuhn : « Avec les solutions en ligne qui existent pour remplir la déclaration d'impôt, cette obligation est globalement devenue beaucoup plus conviviale et est relativement facile à mettre en œuvre pour les personnes dont la situation financière est peu compliquée. Il y a néanmoins un fossé selon le niveau de formation. »

Pour plus d'informations:

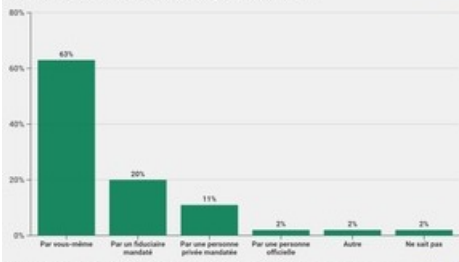
Michael Kuhn
Expert Consumer Finance
Téléphone: 044 360 53 91
Courriel: media@comparis.ch
comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.

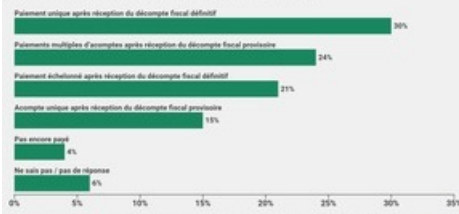
La majorité remplit elle-même la déclaration d'impôt

Comment les Suissesses et les Suisses gèrent leurs impôts



Le plus souvent, la facture fiscale est payée en une seule fois

Comment la dernière facture fiscale (2021) a-t-elle été réglée ?



Un tiers des impôts : une personne sur trente a fait l'objet de poursuite

Dans quelle mesure les dernières factures fiscales ont-elles pu être payées ?



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100916862> abgerufen werden.